République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de Semblançay

Procès-verbal

Conseil municipal du 21 Avril 2021

L'an 2021 et le 21 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de
TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, MILLOUET Adeline, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FELTEN Nathalie à Mme PLOU Peggy, OSSANT Christine à M. LE GARREC Christian, MM : CHAZAL Augustin à Mme DE ROQUEFEUIL Martine, PINSON Jean-Emilien à Mme WILSCH Anne-Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 15/04/2021
Date d'affichage : 15/04/2021
A été nommé(e) secrétaire : Mme MAURY Sarah

****

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2021 - 2021_033
2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2021_034
3) Finances :
- Attribution des subventions 2021 - 2021_035
- Amende de police 2021: dépôt d'une demande de soutien pour la réalisation d'un trottoir rue de la Voie Romaine - 2021_036
- Tarifs des encarts publicitaires - 2021_037
4) Bâtiments :
- Rénovation énergétique de la mairie : Dépôt d'une demande de soutien auprès du SIEIL 37 au titre d'un appel à projet pour la sobriété énergétique - 2021_038
- Rénovation de l'église : Autorisation de signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre auprès d'Atelier 27 et autorisation de dépôt du permis de construire - 2021_039
5) Assainissement :
- Reconstruction de la station de la lagune du Serrain: Attribution du marché public de travaux et obtention du soutien départemental sur ce projet - 2021_040
- Réfection des canalisations poreuses - Consultation - 2021_041
6) Affaires scolaires :
- Demande de renouvellement de la dérogation accordée par la direction académique pour l'école à 4 jours - 2021_042
- Lancement du marché public de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire - 2021_043
7) Urbanisme
- Déclaration d'utilité publique sur la ZAC des Dolbeaux - 2021_44
- Demande à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan compétente en matière de PLUi de lancement d'une modification du PLU sur une partie de la zone N - 2021_045
8) Intercommunalité : Rapport de la CLECT 2021 - 2021_046
9) Rapport des commissions
10) Questions diverses

****

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. Madame MAURY est désignée secrétaire de séance. En introduction, Monsieur le Maire informe que le centre Covid de Neuillé-Pont-Pierre fonctionne très bien et qu'il reste des créneaux disponibles pour les personnes prioritaires. Il ne faut pas hésiter à passer l'information. Le centre propose l'injection Pfizer. Il passe ensuite aux points inscrits à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2021

réf : 2021_033

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du dernier conseil. Une rectification dans le nombre de votes doit être faite sur le vote du budget général 2021. Il a été comptabilisé 4 votes contre au lieu de 2 mentionnés dans le PV.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité approuve le Procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2021.

2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT

réf : 2021_034

Monsieur le Maire fera part des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Devis d'investissement signés :
- Opération 80 informatique : Site internet ELECTRIC DOG 5628.00€ TTC
- Opération 88 Gros et petits matériels Clôture terrain de foot CHAVIGNY 337.21€ TTC
- Opération 88 Gros et petits matériels Perforelieur Galaxy 500 TEREYGEOL 347.88 € TTC
- Opération 88 Acquisitions deux urnes 1200 bulletins SEDI EQUIPEMENT 558 € TTC
- Opération 21 Ecole maternelle tablier lames en aluminium GUILLOT CHAMPION: 640.57 €
- Opération 21 Entrée mairie moteur volet roulant GUILLOT CHAMPION: 562.37€
- Opération 21 Bloc porte réhabilitation logement GUILLOT CHAMPION : 1628.57 € TTC
- Opération 26 Création busage chemin de la Boissière ROUSSEAU TP 796,03 € TTC

L'assemblée prend acte.

3) Finances

- Attribution des subventions 2021

réf : 2021_035

Madame BOIVINET adjointe en charge de la vie associative, présente les projets des associations et leurs difficultés suite aux différentes périodes de confinement. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dans le respect de l'enveloppe budgétaire générale attribuée aux associations.

ASSOCIATIONS	Attribution subventions 2021	
		Aide spécifique Covid
Anciens Combattants d'AFN		
Atelier d'Art Wen		
Association Culturelle de Semblançay		fournitures rénovation Batiments (800€ reservés sur le budget général)
Association J. de Beaune	**4 000,00 €**	**Sous réserve de représentations**
Comité des fêtes et des loisirs		
Coopatel ime (coop de l'IME La Source)	**300,00 €**	
CANS Club Aéronautique	**400,00 €**	
Club d'aéromodélisme CACH 37		
Club du Vieux Château		
Culture et Bibliothèque pour Tous	**500,00 €**	
Football Club Gatine Choisilles	**1 200,00 €**	
Maison retraite	**300,00 €**	
Handball Gatine Choisilles	**500,00 €**	
Judo Club Semblançay	**1 000,00 €**	**500,00 €**
Karos Nuclée		
Les Amis des Chemins Semblancéens		
A.P.E. Les Parents d'Alfred	**- €**	
Petits Lutins		

Semblan'selle		achat direct d'un saut d'obstacle par la mairie
Sembland'Harmo		
Tennis Club de Semblançay	**1 500,00 €**	
Tennis de Table Semblancéen	**350,00 €**	
Théatre de la Salamandre		
Union Philatélique		
Vocapep's		
VITA'GYM		
YACHACHI pour le printemps des mamans	**600,00 €**	
YACHACHI tableau artistique	**300,00 €**	
YAKAAR	**200,00 €**	
COOPERATIVE SCOLAIRE	**3 200,00 €**	**Sous réserve de Spectacle**
Associations extérieures		
Relais Emploi Solidarité	**250,00 €**	
Association de l'Aide Familiale Populaire	**120,00 €**	
Restos du cœur	**200,00 €**	
Solidarité Neuillé-Neuvy	**200,00 €**	
Epicerie solidaire "EPISODE" St Paterne	**200,00 €**	
Secours Catholique		
Fédération des aveugles Val de Loire		
Téléthon		
Blouses roses	**200,00 €**	
APF France Handicap (délégation Indre-et-Loire)		
Amicale des Pompiers	**210,00 €**	
Unité Mobile de Premiers Secours UMPS 37 Neuillé		
Protection civile		
Le Carré des Arts (Ecole de musique Neuillé)		
La Lyre de Beaumont la Ronce	**130,00 €**	
Collège Simone Weil		
Campus des Métiers et de l'Artisanat	**200,00 €**	
BTP CFA		
Société hippique de Neuillé Pont Pierre	**400,00 €**	
XLArt		
Association française des scléroses en plaques		
Association Prévention Routière	**- €**	
LA SPA	**- €** **200,00 €**	
TOURS'N RIDERS	**- €**	**Attributions lots -coupes-livres**
LA MAIN A LA PATE	**300,00 €**	
SOUS-TOTAL	**17 510,00 €**	**500€**
TOTAL GENERAL		**18 010,00 €**

Suite à une formation dispensée par l'AMIL, Mme PLOU, participante, informe en effet l'assemblée que les collectivités n'ont pas le droit de donner des subventions à des associations qui ne font pas de choses sur la commune, et reprend, sur le tableau présenté en conseil, les demandes des associations extérieures qui l'interpellent. Le principe est qu'il faut que les actions touchent un maximum d'habitants sur la commune.

Il est répondu que les subventions de la municipalité sont versées à ces associations extérieures quand elles ont des projets liés à la commune. L'amicale des pompiers et la Lyre de Beaumont-la-Ronce interviennent à chaque commémoration, le campus des métiers et de l'artisanat compte parmi ses apprentis des jeunes semblancéens, la SPA de Luynes aide la Commune à la récupération d'animaux errants ou au puçage, le Carré des arts comprend des élèves musiciens de Semblançay, les Blouses roses sont intervenues en EHPAD. De même, Yachachi organise des animations culturelles sur la commune tout comme Yakaar même si ces deux associations ont une vocation humanitaire.

Après examen des projets et débat sur les différents projets, le conseil à 17 voix pour et 2 abstentions (Mmes FELTEN et PLOU), vote les attributions de subvention 2021 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus. Les crédits sont inscrits au BP 2021.

- **Amende de police 2021 : dépôt d'une demande de soutien pour la réalisation d'un trottoir rue de la Voie Romaine**

réf : 2021_036

Monsieur Le Garrec, adjoint en charge de la voirie, propose à l'assemblée de présenter le projet de réfection des trottoirs rue de la voie Romaine au Département au titre de la répartition des produits des amendes de police. Le dossier est à transmettre au Conseil départemental avant la fin du mois d'avril.

Après explication et débat autour du projet, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt d'une demande de soutien pour la réalisation de trottoirs rue de la voie Romaine au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021.

- **Tarifs des encarts publicitaires**

réf : 2021_037

Monsieur ORTILLON, 1er adjoint en charge de la communication, propose au conseil une nouvelle tarification des encarts publicitaires publiés dans la Gazette. La commission communication propose les tarifs suivants :

1 page	600 € TTC
1/2 page	300 € TTC
1/4 de page	150 € TTC
1/8ème de page	75 € TTC

Après délibération, le conseil à l'unanimité, vote la nouvelle tarification des encarts publicitaires de la Gazette qui sera effective à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

4) Bâtiments :

- **Rénovation énergétique de la mairie : Dépôt d'une demande de soutien auprès du SIEIL 37 au titre d'un appel à projet pour la sobriété énergétique**

réf : 2021_038

Le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité ». La réhabilitation énergétique de la mairie est un projet dont la vocation peut entrer dans cet appel à projets.

Le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% du restant à charge pour la commune, maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la mairie.

Le Conseil autorise également le Maire à lancer le marché de travaux sous la forme de la procédure adaptée selon les modalités accordées aux marchés inférieurs à 100 000 € HT durant la période sanitaire, tout en respectant les règles de la commande publique dans le cadre d'un appel d'offres restreint.

Le Conseil est informé que l'Etat, dans le cadre du Plan de relance et de ses mesures visant à la transition écologique, va attribuer à la commune un soutien conséquent pour ce projet, de l'ordre de 80%. La Commune demandera à la Préfecture une dérogation permettant le déplafonnement des aides limitées à 80% permettant ainsi d'obtenir un maximum de soutien du SIEIL37.

- **Rénovation de l'église : Autorisation de signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre auprès d'Atelier 27 et autorisation de dépôt du permis de construire**

réf : 2021_039

Vu les décisions du Conseil municipal relatives au projet de restauration de l'église Saint-Martin de Semblançay en conseil du 15 septembre 2020 n° 2020_083 et du 06 novembre 2020 n°2020_093 et les informations données aux différents conseils sur l'avancée du diagnostic sanitaire,

Vu la réunion avec l'Architecte du Patrimoine ayant réalisé le diagnostic sanitaire et le phasage préconisé des travaux selon les priorités, l'Architecte des bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires culturelles le 26 mars 2021,

Vu l'urgence avérée de réaliser des travaux d'importance sur l'église, inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté préfectoral n° PA 00098108 du 27 septembre 1946,

Vu les possibilités de soutien pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de la Direction Régionale des Affaires culturelles à une hauteur prévisionnelle de 40%,

Vu les possibilités de soutien de l'Etat, de la fondation du patrimoine et de tout autre partenaire institutionnel ou privé qui sera sollicité au titre de la sauvegarde du patrimoine culturel,

Considérant que pour l'obtention des soutiens des partenaires, le permis de construire doit être déposé,

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre doit être signée pour le dépôt du permis de construire,

Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre est inférieur à 100 000€ HT et qu'il relève de la procédure adaptée,

Considérant le diagnostic sanitaire réalisé par l'Atelier 27 et une évaluation des travaux s'élevant à près de 1 428 350€ HT pour les 4 tranches dont la première " Restauration du clos et couverture" serait une tranche ferme car la plus urgente, de l'ordre de 361 350 € HT,

Considérant les trois autres tranches conditionnelles suivantes : tranche 2 Travaux de restauration du chœur intérieur et extérieur, tranche 3 - Travaux de restauration du massif occidental, tranche 4 - Travaux de restauration des intérieurs,

Après exposé du dossier et débat, le Conseil à 17 voix pour et 2 abstentions (Mesdames FELTEN et PLOU), approuve la signature du contrat de maîtrise d'œuvre de ATELIER 27, aux conditions suivantes:

- Phase 1 Tranche unique d'études pour l'ensemble des tranches de travaux : Missions AVP (Avant-Projet) – DPC (Dépôt Permis de Construire) – PRO (Etude de PROjet) / DCE (Dossier de Consultation des entreprises) -AMT (Assistance au Marché de Travaux) : Tranche unique d'études pour l'ensemble des tranches de travaux : 83 272,81 € HT soit 99 927,37 € TTC

Les missions VISA-DET-AOR-DOE ne font pas partie du présent contrat. Une nouvelle délibération sera nécessaire pour la poursuite du projet.

Madame PLOU informe le conseil qu'elle s'abstient car elle aurait souhaité une présentation du dossier de diagnostic sanitaire dans son intégralité. Elle s'interroge également sur la capacité de la commune à financer la totalité des travaux de l'église.

Monsieur le Maire informe le conseil que le diagnostic sanitaire de l'église avec les plans de l'architecte sont mis à la disposition des conseillers pour consultation. Les travaux projetés seront réalisés par tranche et en fonction des subventions attribuées dont la DRAC et le CRTE. Sans subvention pour chaque tranche, ce projet ne pourra aboutir. Au stade de ce conseil, il s'agit de confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte et de déposer le permis de construire permettant de solliciter officiellement le soutien de la DRAC et de l'Etat et obtenir une décision officielle de soutien, non seulement sur la maîtrise d'œuvre (la DRAC annonce une aide à hauteur de 40%) et sur les travaux.

5) Assainissement

- **Reconstruction de la station de la lagune du Serrain : Attribution du marché public de travaux et obtention du soutien départemental sur ce projet**

réf : 2021_040

Dans le cadre de la reconstruction de la station de la lagune au Serrain, un marché public de travaux a été lancé sous la forme de la procédure adaptée. La Commission s'est réunie le 02 avril 2021 pour ouvrir les plis, puis le 16 avril 2020 pour prendre connaissance de l'analyse des plis réalisée par le bureau d'études, INFRASTRUCTURE CONCEPT, maître d'œuvre de cette opération. Après avis de celle-ci au regard de l'analyse et de la négociation, il convient d'attribuer le marché public de travaux à l'entreprise CREA STEP (anciennement OPURE) pour un montant de 199 962.55 € HT (Reconstruction de la station d'épuration) avec tranche conditionnelle « Renouvellement des pompes du poste de refoulement » et variantes obligatoires (Renouvellement du portail d'entrée, télésurveillance au poste de refoulement, renouvellement de la conduite de refoulement).

Le chantier est prévu sur un délai de 2 mois et demi. Le coût d'objectif était de 217 470 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres le 16 avril 2021, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché public de travaux à l'entreprise CREASTEP pour un montant de 199 962,55 € HT et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce marché public pour la reconstruction de la station de la lagune.

Les crédits sont inscrits au budget annexe Assainissement 2021.

- **Réfection des canalisations poreuses - Consultation**

réf : 2021_041

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation restreinte a été lancée pour le projet de réfection des canalisations poreuses sur la base des préconisations du bilan patrimonial. Ce marché est passé selon la procédure adaptée car inférieur à 100 000 € HT.

Trois offres ont été présentées à la Commission d'appel d'offres le 16 avril 2021 sur quatre consultées, la quatrième entreprise n'ayant pas répondu. La Commission souhaite qu'un contact soit pris auprès des trois entreprises candidates pour demander des précisions sur leur offre.

La commission d'appel d'offres formulera un avis d'attribution au prochain conseil municipal. Le conseil est également informé que le conseil départemental a notifié en date du 05 avril une aide de 37 175 € pour ce projet.

Le Conseil prend acte.

6) Affaires scolaires

- **Demande de renouvellement de la dérogation accordée par la direction académique pour l'école à 4 jours**

réf : 2021_042

Madame BOIVINET, adjointe en charge des affaires scolaires informe l'assemblée que la dérogation déposée en 2013 arrive à échéance. Les directrices d'école ont été concertées sur l'éventuelle renouvellement de dérogation à demander à l'inspection académique.

Vu l'avis unanime de l'équipe enseignante sur le renouvellement de cette dérogation, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le fonctionnement de l'école sur 4 jours et autorise le Maire à déposer une demande de renouvellement à la direction académique en ce sens.

- **Lancement du marché public de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire**

réf : 2021_043

Le marché public de fourniture et de livraison de repas en liaison froide arrive à échéance au 31 août 2021. La commission cantine s'est réunie pour mettre à jour le cahier des charges au regard des évolutions règlementaires, de la nécessité d'intégrer les dispositions de la loi Egalim du 30 octobre 2018 (Loi sur « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ») dans une approche de développement durable et de valorisation des circuits courts.

Le marché sera lancé sous la forme de la procédure adaptée avec réception des plis fin mai. L'accent sera porté sur l'intégration des dispositions de la loi EGALIM et sur le développement durable avec la valorisation des circuits courts. Une bonification est prévue dans la notation en cas de respect de cette disposition.

Les critères seront les suivants :

- 1. la valeur technique et gustative de l'offre 35 points
- 2. le prix des prestations 25 points
- 3. la démarche qualité entreprise par la société (développement durable, certifications, labellisations…) 25 points
- 4. le service 15 points

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché public de fournitures et de services au regard des caractéristiques exposées.

Une discussion s'engage sur le projet de l'EHPAD Semblançay – La Membrolle sur Choisille, de créer une cuisine interne et de la possibilité de proposer le portage de repas à domicile. L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce projet a été récemment recruté.

Il est évoqué l'idée que si les collectivités de la Membrolle et de Semblançay participaient à ce projet, elles pourraient lever de plus amples subventions pour aider à la réalisation d'une cuisine locale.

7) Urbanisme

- **Déclaration d'utilité publique sur la Zone d'Aménagement Concerté des Dolbeaux**

réf : 2021_44

La Commune de SEMBLANCAY a souhaité assurer son développement urbain en cœur de ville, en réalisant une opération à vocation principale d'habitation dans un cadre maîtrisé. Pour ce faire, la Commune a décidé de poursuivre une opération d'aménagement sur le secteur « Les Dolbeaux » dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Pour ce faire, après avoir tiré le bilan de la concertation sur l'aménagement de la zone « Les Dolbeaux » par délibération du 15 janvier 2018, le conseil municipal de la Commune de SEMBLANCAY a approuvé le dossier de création de la ZAC « les Dolbeaux » par délibération du 08 juin 2018.

Par la suite, et à l'issue d'une procédure de consultation effectuée auprès de plusieurs aménageurs, la Commune a désigné VAL TOURAINE HABITAT comme aménageur de la ZAC par délibération du 18 février 2019. Un traité de concession d'aménagement a été signé entre la Commune de SEMBLANCAY et VAL TOURAINE HABITAT le 20 mai 2019.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics de ladite ZAC ont été approuvés par délibération du conseil municipal de SEMBLANCAY le 11 septembre 2020.

L'une des missions définies au traité de concession prévoit l'acquisition des terrains d'assiette de la ZAC par l'aménageur. Cette acquisition peut également concerner des terrains situés à l'extérieur de la ZAC qui s'avèrent nécessaires pour la réalisation des ouvrages complémentaires à ceux prévus dans le périmètre de la ZAC.

Objet de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) :

VAL TOURAINE HABITAT a commencé à soumettre des propositions d'acquisition à l'amiable aux propriétaires concernés. Certaines d'entre elles ont pu aboutir à la signature de promesses de vente ou sont en cours de discussion. Cependant, bien que le principe d'une acquisition à l'amiable est et sera toujours privilégié, la Commune envisage de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), pour se donner les moyens d'assurer l'aboutissement de la ZAC. La Commune se laisse ainsi la possibilité de recourir à l'expropriation dans le cas où les négociations amiables n'aboutiraient pas.

Il convient d'intégrer les parcelles concernées par le périmètre ZAC tel qu'il figure dans le dossier de réalisation approuvé en date du 11 septembre 2020, délibération du conseil municipal n° 2020_79, ainsi que celles limitrophes à celles-ci et/ou ayant un caractère directement lié et indispensable à la création et à l'aménagement de zone d'aménagement concertée.

Monsieur GAUTIER demande des précisions sur la notion de parcelles limitrophes. Monsieur le Maire lui répond que ce sont les parcelles qui touchent directement la limite de la ZAC ainsi que celles directement liées et nécessaires à la réalisation de la ZAC. Il est également relevé qu'un propriétaire qui a été rencontré par VAL TOURAINE HABITAT s'est senti impressionné par la présence de deux chargés de négociation de VTH. Monsieur le Maire rappelle que le consensus prédomine dans la démarche avec les propriétaires. Il informera VTH de ce ressenti.

Après délibération, le Conseil municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions (P. GAUTIER, P. PLOU) et 1 contre (N. FELTEN) prononce la Déclaration d'utilité publique sur toutes les parcelles contenues dans la ZAC des Dolbeaux ainsi que celles limitrophes à celles-ci et/ou ayant un caractère directement lié et indispensable à la création de la Zone d'aménagement concertée.

- **Demande à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan compétente en matière de PLUi de lancement d'une modification du PLU sur une partie de la zone N**

réf : 2021_045

Suite à la réunion de travail des élus du conseil en date du 12 avril 2021 animée par l'entreprise SUNTI pour un projet d'installation d'un champ solaire, le conseil est amené à demander à la Communauté de Communes l'adaptation de certaines parties de la zone N du PLU pour y inscrire une zone classée Nenr (zone mixte énergies renouvelables) ou Npv.

Sur les 3 secteurs présentés qui pourraient accueillir ce type de projet, le bureau municipal propose que seuls les secteurs A et B du plan transmis aux élus soient concernés par cette adaptation du PLU. La zone C, agricole et en visibilité de la route, n'est pas appropriée pour ce type d'implantation.

La procédure de modification du PLU pour ce type de projet sera déterminée par la Communauté, compétente en la matière. Il s'agirait d'une Déclaration de Projet au titre du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire redit qu'il ne s'agit pas pour le conseil de dire oui ou non sur la faisabilité du projet. Il s'agit de proposer une modification du PLU pour permettre à la société de présenter le projet auprès de toutes les instances environnementales et à l'Etat pour obtenir leur avis. C'est une démarche longue qui nécessite de nombreuses études d'impact écologique et de nombreux accords à tous les niveaux dont celui de la Préfète. Il demande également de respecter la confidentialité des informations données aux élus lors de réunion avant tout passage en conseil municipal.

Le débat est ouvert. Madame PLOU rappelle qu'une modification du PLU n'est pas anodine et engendre des coûts à la charge de la collectivité. Elle demande également quelle serait la réponse de la Commune si une autre sollicitation de modification du PLU parvenait en mairie. D'autre part, l'incohérence selon elle de la destruction de 2000 arbres sur 65 hectares recouverts de panneaux photovoltaïques démontre que c'est un projet plus d'ordre financier que d'ordre écologique. Enfin, elle se questionne sur l'assèchement actuel de l'étang de Beaufoux avant l'étude environnementale. Il est répondu que le groupement forestier avait procédé à la plantation d'arbres qui ont moins de 30 ans pour une exploitation

de leur bois. Ils avaient vocation à être abattus à un moment donné. L'argument majeur de la société SUNTI est que l'installation de ces panneaux couvrirait la consommation d'environ 36000 habitants. Se pose au fond la question de la faisabilité du développement des énergies renouvelables et du nécessaire équilibre entre préservation de l'environnement et la création de nouvelles sources de production d'électricité. De nombreux projets de ce type émergent actuellement dans les secteurs de Pernay, Sonzay, Hommes, Langeais, Marray… M. GAUTIER demande si on ne pourrait pas avoir une vision globale des implantations de projets de même type avant de s'exprimer à titre communal. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) a été voté il y a quelques semaines. Ces projets de champ solaire ont été abordés car ils sont en effet nombreux à voir le jour car soutenus par la politique de transition écologique. La Communauté de Communes a elle-même un projet de création d'ombrières photovoltaïques sur le parking poids lourds de la ZAC de Polaxis mais la commission de régulation de l'énergie (CRE), même s'il s'agit d'une zone déjà artificialisée, a, à deux reprises, retoqué la Communauté. La procédure et les accords sont longs pour tout le monde. Dans le cas des implantations en zone naturelle, les sociétés s'engagent à compenser l'arrachage d'arbres par la plantation de nouveaux mais sans précision sur leur nouvelle localisation ni leur essence. Quel contrôle peut être mise en œuvre pour vérifier leurs engagements ? Enfin à la question de l'assèchement de l'étang de Beaufoux, il est répondu qu'un étang doit être curé tous les 15 ans environ et que celui-ci n'avait pas été fait depuis bon nombre d'années. Le débat est clos sur le constat de l'insuffisance de production des énergies renouvelables en France.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal à 16 voix pour, 1 abstention (E. HENDRICK) et 2 contre (~~P. GAUTIER~~ N. FELTEN, P. PLOU), demande à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan la modification du PLU pour inscrire un zonage Nenr ou Npv sur les secteurs A et B du dossier présenté par l'entreprise SUNTI afin de procéder à une mise en compatibilité du PLU selon la procédure correspondant à ce type de projet, la déclaration de projet.

8) Intercommunalité : Rapport de la CLECT 2021

réf : 2021_046

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 17 mars 2021 portant sur la révision des charges consécutives à la voirie et PLUi a été transmis aux élus.

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions (N. FELTEN, P. GAUTIER, P.PLOU) décide d'approuver le rapport et d'adopter le montant de l'attribution de fonctionnement de 107 049,54 €, et l'attribution d'investissement de 110 000 € à verser par la commune de Semblançay à la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée pour l'année 2021.

Une demande est formulée sur le projet intercommunal de création d'un court de tennis sur Semblançay. Il est demandé s'il est possible pour le conseil, de rencontrer le président du Tennis club pour qu'il expose le projet et de savoir si d'autres clubs pourront intervenir sur ce futur terrain.

Enfin, pour information, toutes les associations de la Communauté recevront prochainement un questionnaire.

9) Rapport des commissions

- Voirie : la commission s'est réunie le 15 avril. Sont réalisés ou en cours les projets suivants: le trottoir du Serrain en col clair, création de chicanes et de places de stationnement prévues en mai, poursuite de la route de la Renardière, aménagement du chemin des écoliers courant de l'été avec création d'un trottoir PMR coté multi-accueil pour sécuriser le passage piéton en coordination avec les premiers travaux d'enfouissement de réseaux de la ZAC. La date pour le parking des commerces n'est pas encore définie. Contact pris avec le STA depuis plusieurs mois sur le problème de vitesse avenue de la Chasse royale. Les propositions de la commission ont été transmises. La commune attend la réponse.

- Communication : Il y aura une prochaine Gazette fin juin / début juillet. Le site internet a eu un décalage de planning suite à la question de l'intégration possible d'un module de paiement

selon les préconisations de la trésorerie. La question est posée de conserver certaines régies dont celle de l'espace jeunes qui ne concerne que treize familles. Projet de création d'un plan communal à l'étude.

- Environnement : Rencontre avec la SHOT (Société d'horticulture de Touraine) pour la création du jardin conservatoire. La SHOT est très favorable à l'émergence de ce projet. La commission environnement réfléchit également à un projet de végétalisation autour de l'étang de la Rainerie et de préservation des berges.

- Affaires scolaires et périscolaires : durant la période d'avril de fermeture des écoles en raison du confinement, six élèves des familles prioritaires de l'élémentaire ont été accueillis ainsi que trois à six élèves de maternelles. Les enfants prioritaires de Saint-Antoine-Du-Rocher étaient acceptés dans les écoles de Semblançay.

- Commerces et artisanat : projet de marché des producteurs deux fois par an. Le premier serait prévu à l'automne.

- Bâtiments : Travaux de peinture en cours à la salle des Fêtes. Travaux de réfection des murs dans les salles culturelles. Projet de création d'une « cour d'école oasis » : L'ADAC (Agence départementale d'aides aux collectivités) vient en mairie prochainement pour travailler sur le dossier comprenant les propositions des jeunes. L'idée générale est de revoir la cour, la végétaliser et créer un grand préau et une salle multi-activités avec cloison modulable

- CCAS : Remerciement à Madame MAURY pour le travail effectué pour la vaccination des plus de 75 ans. A ce jour, 95% des habitants de la commune de 75 ans et plus sont vaccinés.

10) Divers

Une question est posée pour mettre un garage-parking vélo près du futur abri – bus, près du lavoir. Monsieur le Maire répond que c'est prévu.

Syndicat de gendarmerie : les deux syndicats vont fusionner et il sera construit une extension de la gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre.

Une question est posée sur la date d'ouverture du jardin du lavoir. Des travaux sont encore à réaliser, le chantier n'est pas encore réceptionné. Tout sera mis en œuvre pour ouvrir le jardin au plus vite.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Liste des délibérations prises en conseil du 21 avril 2021

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2021 - 2021_033
Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2021_034
Finances :
Attribution des subventions 2021 - 2021_035
Amende de police 2021 : dépôt d'une demande de soutien pour la réalisation d'un trottoir rue de la Voie Romaine - 2021_036
Tarifs des encarts publicitaires - 2021_037
Bâtiments :
Rénovation énergétique de la mairie : Dépôt d'une demande de soutien auprès du SIEIL 37 au titre d'un appel à projet pour la sobriété énergétique - 2021_038
Rénovation de l'église : Autorisation de signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre auprès d'Atelier 27 et autorisation de dépôt du permis de construire - 2021_039
Assainissement :
Reconstruction de la station de la lagune du Serrain : Attribution du marché public de travaux et obtention du soutien départemental sur ce projet - 2021_040
Réfection des canalisations poreuses - Consultation - 2021_041
Affaires scolaires :
Demande de renouvellement de la dérogation accordée par la direction académique pour l'école à 4 jours - 2021_042
Lancement du marché public de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire - 2021_043
Urbanisme
Déclaration d'utilité publique sur la ZAC des Dolbeaux - 2021_44
Demande à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan compétente en matière de PLUi de lancement d'une modification du PLU sur une partie de la zone N - 2021_045
Intercommunalité : Rapport de la CLECT 2021 - 2021_046

Signature des élus présents

BOIVINET Valérie

DE ROQUEFEUIL Martine

DUBREUIL Patrick

GAUTIER Philippe

GEORGIADIS Matthieu

HENDRICK Elsa

LE GARREC Christian

MAURY Sarah

MENAN-MARCHAIS Stéphane

MILLOUET Adeline

ORTILLON Patrice

PLOU Peggy

TRIGON Pascal

TRYSTRAM Antoine

WILSCH Anne-Sophie